



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Hans Gruenwald Jr. La greffière, Hélène Therrien, fait fonction de secrétaire.

2018-10-329

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions de l'assistance

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2018-10-330

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018

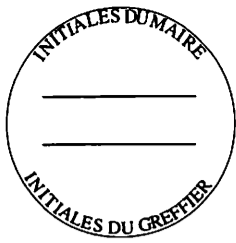
Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-227

Présentation du projet de règlement numéro 357-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus verts, les résidus alimentaires, les arbres de Noël naturels et les déchets domestiques dangereux (DDD) et avis de motion

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, le projet de règlement numéro 357-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus verts, les résidus alimentaires, les arbres de Noël naturels et les déchets domestiques dangereux (DDD) est présenté et avis de motion est donné par M. Mario Gauthier à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-228

Présentation du projet de règlement numéro 327-01-2018 relatif au stationnement (RMH 330) et avis de motion

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, le projet de règlement numéro 327-01-2018 relatif au stationnement (RMH 330) est présenté et avis de motion est donné par M. Danny Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2018-229

Présentation du projet de règlement numéro 358-2018 relatif à la vidange des fosses septiques et avis de motion

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, le projet de règlement numéro 358-2018 relatif à la vidange des fosses septiques est présenté et avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2018-10-331

Adoption du règlement numéro 356-2018 sur la gestion contractuelle

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 17 septembre 2018 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 septembre 2018 ;

Attendu que la greffière, Hélène Therrien, a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 356-2018 sur la gestion contractuelle.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 356-2018 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-332

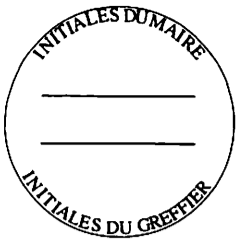
Adoption du règlement numéro 339-02-2018 amendant le règlement numéro 339-2016, tel qu'amendé, relatif à la délégation du pouvoir de dépenser

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 17 septembre 2018 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 septembre 2018 ;

Attendu que la greffière, Hélène Therrien, a mentionné l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 339-02-2018 amendant le règlement numéro 339-2016, tel qu'amendé, relatif à la délégation du pouvoir de dépenser.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 339-02-2018 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Pour l'adoption du règlement

Archie Martin
Edith de Haerne
André Boucher
Danny Lalonde
Mario Gauthier

Contre l'adoption du règlement

Marie-Claude Frigault

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2018-10-333

Fin de mandat de M. François Bruyat au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par M. André Boucher et résolu d'accepter la fin de mandat de M. François Bruyat au Comité consultatif d'urbanisme à compter du 26 septembre 2018 et le conseil le remercie pour les services rendus auprès de sa communauté depuis le 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-334

Nomination de M. Martin Tremblay au Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2018

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil approuve la nomination de M. Martin Tremblay pour siéger comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 9 octobre 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-335

Amnistie à la bibliothèque municipale de Rigaud - année 2018

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'autoriser l'amnistie à la bibliothèque municipale, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques, soit du 20 au 27 octobre 2018. Toutes les personnes qui rapporteront leurs documents ayant accumulés un retard pendant cette période seront amnistiées.

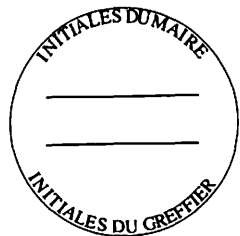
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-336

Motion de félicitations à la Corporation du Festival des couleurs de Rigaud pour l'organisation de la 21^e édition du Festival des couleurs de Rigaud

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de féliciter le conseil d'administration de la Corporation du Festival des couleurs de Rigaud, sa directrice générale, ses bénévoles et tous les employés municipaux, notamment des Services récréatifs et communautaires, du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ainsi que du Service de sécurité incendie, qui ont participé activement à la tenue de la 21^e édition de l'événement. En tant que partenaire, la Ville de Rigaud est fière de contribuer annuellement à cet événement d'envergure.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-10-337

Autorisation de signature d'une lettre d'appui au Comité 21 pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan d'action local visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES)

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière, à signer une lettre d'appui au Comité 21 pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan d'action local visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-338

Comptes à payer et approbation des chèques du mois de septembre 2018

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 2 octobre 2018, totalisant 207 685,05 \$ pour le fonds d'administration, 528,89 \$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 23 866,01 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} septembre au 30 septembre 2018 est approuvée.

Pour l'adoption et l'approbation

Archie Martin
Edith de Haerne
Danny Lalonde
André Boucher
Mario Gauthier

Contre l'adoption et l'approbation

Marie-Claude Frigault

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2018-10-339

Politique d'attribution des subventions en loisir – Liam Faille

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser l'octroi et le paiement de la somme indiquée au tableau ci-joint, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

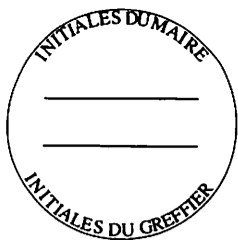
Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Liam Faille	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Tournoi scolaire cadet/provincial Sherbrooke, Québec 8 au 11 novembre 2018	250 \$

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-340

Gestion du personnel – mouvements de personnel – septembre 2018

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner l'embauche et d'accepter les fins d'emploi du personnel suivant :



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

**Embauche
(LCV, article 73.2.)**

Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU				
Louis Leblanc	Journalier saisonnier / embellissement	18 septembre 2018	Convention collective des cols bleus	Temporaire Temps plein

Fins d'emplois

Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE				
Sunny Deniger	Pompier	28 septembre 2018	Entente de travail des pompiers à temps partiel	Temps partiel sur appel
Thierry Dietrich	Coordonnateur adjoint à la sécurité civile et gestionnaire des risques	12 octobre 2018	Politique et modalités du personnel cadre	Temporaire

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-341

**Gestion du personnel - nomination de M. Daniel Boyer au poste temporaire de
coordonnateur adjoint de la sécurité civile**

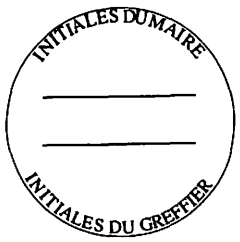
Considérant l'entente signée aux fins de partager les services d'un fonctionnaire municipal, soit le directeur du Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie de la ville de Saint-Lazare ;

Considérant le départ du coordonnateur adjoint de la sécurité civile de Rigaud, M. Thierry Dietrich ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu

1. de nommer M. Daniel Boyer, directeur du Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie de la ville de Saint-Lazare, sans frais supplémentaires, au poste temporaire de coordonnateur adjoint de la sécurité civile de Rigaud, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 ;
2. d'autoriser le coordonnateur de la sécurité civile de Rigaud, sur requête, d'appuyer ou de soutenir, sans frais supplémentaires, les coordonnateurs de la sécurité civile de Saint-Lazare dans le contexte de la survenance ou de l'imminence de la survenance d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-10-342

Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 230 – 1, rue Saint-Jean – et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 1 de la rue Saint-Jean est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que le propriétaire du 1 de la rue Saint-Jean a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 4 025 230 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 025 230 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

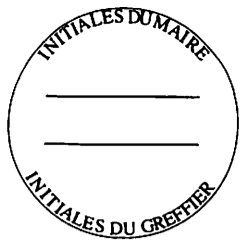
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-343

Abrogation de la résolution numéro 2018-08-273 - Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ - lot numéro 3 609 030 - 177, chemin Sauvé - et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'abroger la résolution numéro 2018-08-273 - Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ - lot numéro 3 609 030 - 177, chemin Sauvé - et mandat à M^e Marie-Hélène Rivest, notaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-10-344

Renouvellement du contrat pour les services d'un entrepreneur en électricité - appel d'offres 2016-STP-05 – Entreprise d'électricité de Rigaud inc.

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu, à la suite de la recommandation de la direction au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, de renouveler le contrat pour les services d'un entrepreneur en électricité - appel d'offres 2016-STP-05 à Entreprise d'électricité de Rigaud inc., et ce, conformément aux conditions énumérées au document d'appel d'offres. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-345

Renouvellement du contrat pour analyses de laboratoire pour les eaux potables et les eaux usées - appel d'offres 2016-STP-06 – Groupe EnvironneX inc.

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu, à la suite de la recommandation de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, de renouveler le contrat pour analyses de laboratoire pour les eaux potables et les eaux usées - appel d'offres 2016-STP-06 à Groupe EnvironneX inc., et ce, conformément aux conditions énumérées au document d'appel d'offres. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Monsieur le maire Hans Gruenwald Jr. déclare qu'il a ou qu'il est susceptible d'avoir un intérêt indirect dans le dossier d'appel d'offres 2018-STP-03 et qu'il s'abstient de participer aux délibérations de ceux-ci. Il demande aussi à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée.

2018-10-346

Renouvellement du contrat pour le nettoyage de diverses infrastructures municipales - appel d'offres 2018-STP-03 – Services de rebuts Soulanges

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu, à la suite de la recommandation de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, de renouveler le contrat pour le nettoyage de diverses infrastructures municipales - appel d'offres 2018-STP-03 avec Services de rebuts Soulanges, et ce, conformément aux conditions énumérées au document d'appel d'offres. Le tout payable par le fonds général.

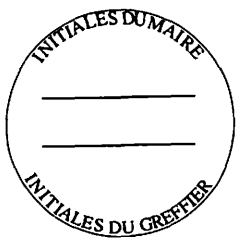
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-347

Renouvellement du contrat de fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés - appel d'offres 2016-STP-09 – Pétrole Léger inc.

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu, à la suite de la recommandation de la direction du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, de renouveler le contrat de fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés - appel d'offres 2016-STP-09 avec Pétrole Léger inc., et ce, conformément aux conditions énumérées au document d'appel d'offres. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-10-348

Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium – appel d'offres numéro 2018-STP-13 – Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée

Attendu que 4 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

Attendu que 3 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium – appel d'offres 2018-STP-13, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée, au prix de 90,84 \$/TM, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-349

Abrogation des résolutions numéro 2017-10-391 et 2017-11-450 - acceptation et autorisation de l'offre d'achat du Groupe CCM Levac inc. pour le lot numéro 3 610 443 sur la rue Jacqueline

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'abroger les résolutions numéro 2017-10-391 et 2017-11-450 - acceptation et autorisation de l'offre d'achat du Groupe CCM Levac inc. pour le lot numéro 3 610 443 sur la rue Jacqueline.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-350

Acceptation et autorisation de signature de l'offre d'achat du Groupe CCM Levac inc. pour le lot numéro 3 610 433 sur la rue Jacqueline

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu, à la suite de la recommandation de la direction du Service du développement économique,

1. d'accepter l'offre d'achat déposée par le Groupe CCM Levac inc. pour l'acquisition du lot numéro 3 610 433 sur la rue Jacqueline, d'une somme de 80 000,00 \$, plus taxes si applicables ;
2. de mandater M^e Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur, et
3. de faire signer, par les personnes dûment autorisées par la résolution numéro 2016-04-108, tous les documents et actes afférents au dossier en titre.

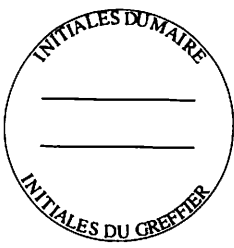
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-351

PIIA – 37, chemin Henri-Petit – régularisation de deux (2) enseignes apposées à plat sur le bâtiment – lot 3 912 448 - secteur mixte autoroutier – zone C-161

Considérant les photos et les croquis déposés ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur mixte-autoroutier pour la zone C-161 ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la régularisation de deux (2) enseignes apposées à plat sur le bâtiment au 37 du chemin Henri-Petit – lot 3 912 448 - secteur mixte autoroutier – zone C-161, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-352

PIIA – 35 (projeté), rue de l'Hôtel-de-Ville – construction d'un triplex – lot 5 079 887 - secteur centre-ville – zone H-149

Considérant les photos, les élévations et les plans présentés ;

Considérant les plans de construction déposés, produits par Construction maçonnerie Shaw Daoust, daté du 01-08-2018 ;

Considérant le plan d'implantation révisé, produit par Claude Bourbonnais, dossier B 10327-2 et daté du 18-06-2018 ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville - zone H-149;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil refuse la demande de PIIA relative à la construction d'un triplex au 35 (projeté) de la rue de l'Hôtel-de-Ville – lot 5 079 887 - secteur centre-ville – zone H-149.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-353

PIIA – 154 à 164, rue Saint-Pierre – remplacement de neuf (9) fenêtres en façades latérales gauche et droite – lot 3 607 901 - secteur centre-ville – zone C-148

Considérant les photos et le modèle déposés ;

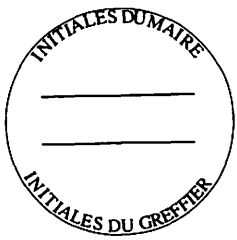
Considérant l'historique du bâtiment et les recommandations de la Chaire de recherche de l'UQAM ;

Considérant que le bâtiment est reconnu comme étant de valeur patrimoniale importante et est admissible au programme de subvention Rigaud Rénove ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville - zone C-148 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement de neuf (9) fenêtres à l'étage des murs latéraux gauche et droit du bâtiment mixte au 154 à 164, rue Saint-Pierre – lot 3 607 901 - secteur centre-ville – zone C-148, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-10-354

PIIA – 19-21, rue Saint-Jean-Baptiste Est – modification d'une issue du deuxième étage et de l'annexe au bâtiment – lot 5 613 494 – zone C-136

Considérant les plans et les élévations déposés et produits par Poirier Fontaine Architectes Inc., dossier 21808459, et datés du 7 septembre 2018 ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville, zone C-136;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la modification d'une issue du deuxième étage et de l'annexe au bâtiment au 19-21 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 5 613 494 – zone C-136, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-10-355

Cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (10 %) – remplacement du lot 3 610 433 par les lots 6 270 970 et 6 270 971 – zone H-145

Considérant le plan de remplacement préparé par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, dossier S 3059-5, minute 10 885, daté du 20 août 2018 ;

Considérant que le lot projeté 6 270 971 n'est pas assujéti à la cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels puisqu'il sera regroupé au lot 3 608 528 dans une phase ultérieure, en vue de les subdiviser à nouveau pour le projet Les condos du parc ;

Considérant que le site à lotir ne présente pas d'opportunité de connectivité aux sentiers existants et que les Services récréatifs et communautaires n'ont aucun besoin ni intérêt pour le terrain en question ;

Il est par conséquent proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil

1. accepte les plans préparés par l'arpenteur-géomètre, David Simoneau, dossier S 3059-5, minute 10 885, daté du 20 août 2018 ;
2. recommande que la compensation aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent, soit l'équivalent de 44,54 mètres carrés (10 % de 445,4 mc) dont la valeur sera établie par un évaluateur agréé aux frais du requérant.

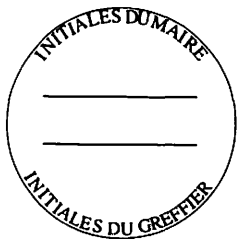
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la Salle du conseil le 9 octobre 2018, 19 h**

2018-10-356

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 11.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière